

**TROISIEME RAPPORT ANNUEL  
AU PARLEMENT ET AU GOUVERNEMENT  
DE L'OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'ENFANCE  
EN DANGER**

**Résumé du rapport 2007**

Le troisième rapport de l'Oned coïncide avec une année charnière qui a vu l'aboutissement de plusieurs réformes législatives majeures. A l'heure où ce rapport est remis, la mise en application des deux principales réformes, la loi n°2007-293 réformant la protection de l'enfance et la loi n° 2007-295 relative à la prévention de la délinquance, qui datent toutes deux du 5 mars 2007, n'en est encore qu'à ses débuts.

Le premier des trois chapitres qui composent ce rapport est consacré au décryptage du contenu de ces réformes juridiques. En effet, les modifications profondes apportées à la place des acteurs dans le dispositif concernent, d'une part, des autorités institutionnelles – président du conseil général, maire, parquet-, et d'autre part, les parents, les enfants et les professionnels. Ce chapitre aborde, par ailleurs, les nouveaux dispositifs prévus par la réforme de la protection de l'enfance que sont la cellule de recueil des informations préoccupantes et l'observatoire départemental de la protection de l'enfance. Il formule des préconisations pour la mise en place de ces instances.

Le deuxième chapitre actualise l'estimation du nombre d'enfants bénéficiant d'une mesure de protection et propose des analyses, tant en termes de comparaisons départementales qu'en termes d'évolution, à partir de l'exploitation des données de la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques et de la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse. Il présente également un premier recensement des statistiques produites par les services des départements permettant de repérer les données recueillies et de proposer des éléments de méthode pour parfaire la connaissance des situations internes aux départements.

Le troisième chapitre porte sur les pratiques centrées sur les fonctions parentales, à travers, d'une part, les interventions socio-éducatives qui visent à améliorer les conduites éducatives parentales par le soutien à la parentalité et le développement des compétences parentales. D'autre part, sont étudiées les interventions de médiation familiale, qui ont pour but l'amélioration des relations entre les parents afin d'éviter qu'elles n'aient des incidences négatives sur les enfants.

L'observation des transformations qui s'opéreront dans les organisations, tant des services des conseils généraux que des associations impliquées dans le fonctionnement des services et établissements, sera poursuivie au cours des prochains mois, permettant de voir à quelles évolutions effectives conduisent ces réformes juridiques.